

**Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUTHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE

Total délégués présents : 36/64			
Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique
Total représentés : 03/64			
Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
Total présents et représentés : 39/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : REFLEXION SUR LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SECTEUR DE LA COUPE A LUÇON – DELIB N°77 –CS DU 18-09-2023

La particularité du canal de Luçon est qu'il évacue les excédents d'eau provenant de la Ceinture des Hollandais, et d'une partie des eaux pluviales de Luçon, et qu'il devient depuis l'ouvrage de la Coupe, un bassin de chasse (eau salée) en période estivale pour dévaser la partie estuarienne.

Malgré les suivis de salinité et l'ouverture de la vannette à l'ouvrage de la Coupe, de nombreux poissons viennent se réfugier dans des poches d'eau douces restantes dans le bras mort (en direction de l'ancien port de Luçon), avec parfois des mortalités lors d'épisodes de chaleur. Le curage de ce tronçon serait une première approche envisageable dans le cadre du CTEau, mais ne résoudra pas les problèmes d'arrivée d'eau douce et d'eau salée.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique de ce secteur (non syndiqué), une démarche type contrat de marais semblerait intéressante en vue :

- D'améliorer la connaissance en matière d'enjeux (pluviale, agricole, environnemental, hydraulique...),
- De rechercher des solutions techniques en vue d'améliorer de manière pérenne la fonctionnalité du secteur

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Estime que l'outil contrat de marais est le plus adapté à l'amélioration de la connaissance et la recherche de solutions pérennes ;
- Autorise le Président à engager une réflexion avec la ville de Luçon, l'EPMP et les différents acteurs du territoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#